

Observatoire national des zones urbaines sensibles

SYNTHÈSE DU RAPPORT 2014



ONZUS

Avant-propos

L'année 2014 sera celle du dernier millésime du rapport de l'Onzus. Le 21 février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a posé les bases d'une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, venue remplacer les zones urbaines sensibles, objet d'observation de l'Onzus depuis une décennie. Depuis 2004, les 751 Zus et leurs 4,4 millions d'habitants ont ainsi été au cœur de l'observation statistique.

Les missions d'observation et d'évaluation seront désormais assurées par un Observatoire national de la politique de la ville, qui pérennisera les missions de l'Onzus : le nouvel observatoire continuera ainsi d'analyser la situation et les trajectoires des résidents des nouveaux quartiers, de mesurer l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, et de contribuer, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires. Mais la loi prévoit également d'élargir le champ des missions de ce nouvel observatoire qui devra ainsi en outre évaluer les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville. Il aura également pour mission l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les femmes et les hommes.

L'observatoire national de la politique de la ville verra le jour début 2015, au moment où la nouvelle géographie entrera en vigueur.

En attendant, l'année 2014 n'aura pas été une année sans observation. Les équipes de l'Onzus ont produit un dernier rapport qui retrace une fois encore les différentes facettes des difficultés rencontrées par les quartiers. Certains indicateurs de mesure de la pauvreté signalent ainsi que les écarts se creusent

entre les Zus et le reste du territoire, même si les Zus affichent des profils très contrastés. Sur le front de l'emploi, si le taux de chômage semble se stabiliser en Zus en 2013, il reste à un niveau élevé, à plus de 23 % de la population active. Les difficultés d'accès à l'emploi frappent prioritairement les jeunes, les immigrés et les personnes d'un faible niveau d'études. Néanmoins, une étude développée dans le rapport montre que même le fait d'être diplômé n'a pas été suffisamment protecteur vis-à-vis de la crise économique pour les résidents des Zus. Enfin, l'état de santé des adultes résidant en Zus continue d'être préoccupant, avec un renoncement aux soins plus élevé et un recours moins fréquent aux médecins spécialistes.

Des premières données disponibles sur les nouveaux quartiers prioritaires semblent indiquer qu'ils seraient, sur différents points, encore plus en difficultés que les zones urbaines sensibles. Ce constat méritera d'être étoffé au fur à mesure que l'appareil statistique se mettra en marche pour dresser l'analyse de ces nouveaux territoires, tâche qui sera confiée au nouvel observatoire national de la politique de la ville.

L'année 2015 s'ouvre ainsi sur un nouveau défi : apporter rapidement un éclairage aussi riche, fourni et étayé sur la situation des nouveaux quartiers que celui que l'Onzus a porté au cours des dernières années sur les zones urbaines sensibles.

Annie Fouquet

Présidente par intérim
du Conseil d'orientation
de l'Observatoire national
des zones urbaines sensibles

Les principaux résultats du rapport 2014 de l'Onzus

Sommaire

Les revenus et la pauvreté en Zus	p. 5
L'emploi et l'activité en Zus en 2013	p. 7
Les contrats aidés dans les Zus en 2013	p. 8
L'activité économique en zones franches urbaines en 2013	p. 9
La scolarité au collège et au lycée	p. 10
L'état de santé des adultes en Zus en 2012	p. 13
La sécurité et la tranquillité publique	p. 15
En Zus, le diplôme ne protège pas suffisamment des effets de la crise économique	p. 18
L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les Zus	p. 19
État d'avancement du programme national de rénovation urbaine	p. 20
Présentation des enquêtes de suivi sur les principaux programmes de l'Acsé	p. 21
Les intercommunalités dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville	p. 22

4,4 millions de personnes vivent dans 751 zones urbaines sensibles (Zus), soit 7% de la population total de la France

Les revenus et la pauvreté en Zus

La part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est plus de 3 fois plus élevée en Zus que dans le reste du territoire

En 2011, le revenu fiscal moyen par unité de consommation, avant impôts et transferts sociaux, des habitants des Zus (12 752 euros annuels) ne représente que 54 % de celui de l'ensemble des habitants de leurs unités urbaines. La part des ménages non imposés en Zus (59 %) dépasse celle observée au sein de leurs agglomérations (37 %). Les habitants des Zus se caractérisent plus généralement par une plus grande pauvreté. En 2012, la part des personnes vivant sous le

seuil de pauvreté (987 euros mensuels) y est de 38,4 %, un taux 3,1 fois plus élevé que dans le reste du territoire (12,2 %). Les personnes bénéficiant de dispositifs sous condition de ressources sont en conséquence surreprésentées dans ces quartiers. C'est le cas de la couverture maladie universelle complémentaire, du revenu de solidarité active ou des aides au logement. Certains résultats indiquent également que la pauvreté touche particulièrement les jeunes dans ces quartiers.

Indicateurs de synthèse sur les revenus et la pauvreté dans les Zus et le territoire métropolitain

	Zus	Hors Zus France métropolitaine	France métropolitaine
TAUX DE PAUVRETÉ EN 2012			
Sous le seuil de 60 % (%)	38,4	12,2	13,9
<i>Hommes</i>	38,4	11,8	13,4
<i>Femmes</i>	38,4	12,7	14,3
<i>Moins de 18 ans (années 2010-2011)</i>	51,4	16,4	19,6
<i>18-24 ans (années 2010-2011)</i>	48,0	20,9	23,3
<i>65 ans et plus (années 2010-2011)</i>	14,3	8,1	8,0
Sous le seuil de 40 % (%)	10,1	3,3	3,7

	Zus	Unités urbaines avec Zus (Zus comprises)	France métropolitaine
REVENUS FISCAUX DES MÉNAGES EN 2011			
Part des ménages fiscaux non imposés (%)	58,9	37,1	39,0
<i>Revenu fiscal moyen par UC (euros)</i>	12 752	23 712	22 739
ALLOCATAIRES DES CAF AU 31/12/2013			
Part des allocataires Caf :			
Percevant le RSA (%)	33,0	20,6	18,4
Percevant une aide au logement (%)	74,4	60,2	54,1
Percevant l'allocation aux adultes handicapés (%)	10,6	8,4	8,5
Dont les ressources sont constituées :			
à 50 % ou plus par des prestations Caf (%)	38,9	25,6	23,0
à 100 % par des prestations Caf (%)	24,0	15,7	13,9
Composition des foyers allocataires Caf :			
Isolés (%)	41,6	41,1	36,7
Familles monoparentales (%)	20,7	16,5	15,7
Couples sans enfant (%)	7,3	5,4	5,0
Couples avec un ou deux enfants (%)	18,6	26,8	31,6
Couples avec trois enfants ou plus (%)	11,7	10,2	11,0
TAUX DE COUVERTURE DE LA CMUC AU 1^{er} TRIMESTRE 2013 (%)			
Ensemble	21,7	9,1	7,2

Source : Enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2011 et 2012, Revenus fiscaux localisés 2011 (Insee-DGFiP) pour la France métropolitaine, Fichiers des Caf au 31 décembre 2013 (Cnaf-Insee), CNAM/TS 2013.

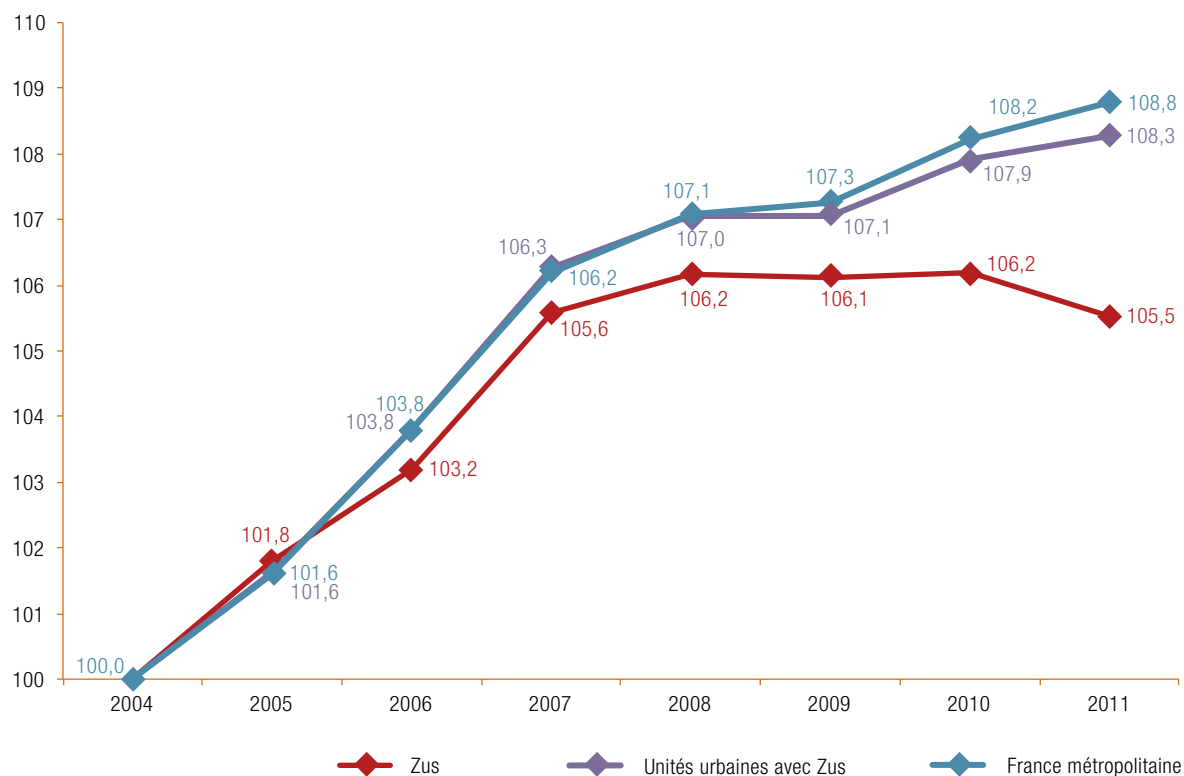
Lecture : En 2011, le revenu fiscal moyen par unité de consommation s'élevait à 12 752 euros en Zus, contre 23 712 dans les unités urbaines abritant ces quartiers et 22 739 dans l'ensemble du territoire métropolitain.

L'écart de revenu moyen entre les Zus et le reste du territoire s'est accru entre 2004 et 2011

Entre 2004 et 2011, le revenu moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) a augmenté dans les quartiers Zus (+ 5,5%), mais moins rapidement que sur l'ensemble du territoire métropolitain (+ 8,8%). L'écart s'est ainsi constamment creusé sur la période (sauf pour les périodes 2004-2005 et

2006-2007). Alors que le revenu par unité de consommation (en euros constants) continuait de progresser entre 2009 et 2011 aussi bien en France métropolitaine que dans les unités urbaines abritant ces quartiers, ce revenu a quasiment stagné entre 2008 et 2010 en Zus, et a même reculé entre 2010 et 2011.

Évolution du revenu fiscal moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) entre 2004 et 2011
Base 100 : année 2004



Source: Revenus fiscaux localisés de 2004 à 2011 (Insee-DGFIP).
Champ: France métropolitaine. Les données de revenu fiscal moyen à la Zus ne portent que sur les Zus de plus de 2000 habitants (seuil de diffusion).
Traitements: Onzus.
Lecture: Entre 2004 et 2006, le revenu moyen par unité de consommation (en euros constants 2004) a augmenté de 3,2% dans les quartiers Zus.

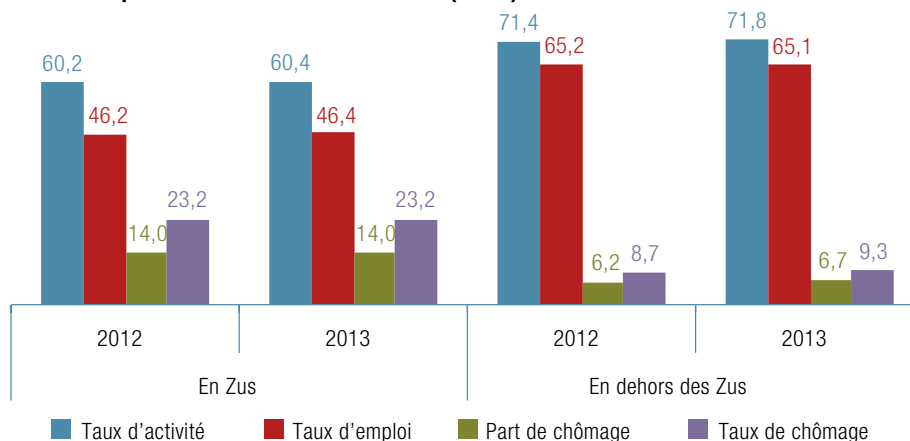
L'emploi et l'activité en Zus en 2013

Parmi les jeunes actifs, qui représentent moins de 4 jeunes sur 10, en Zus comme ailleurs, le taux de chômage est de 42,1% en Zus contre 22,6% dans les unités urbaines englobantes

L'enquête emploi de l'Insee, source statistique sur l'emploi et le chômage, a été profondément remaniée en 2013 ce qui, sans réropolation préalable, interdit toute comparaison avec les années précédentes. Les premiers éléments de comparaison entre les années 2012 et 2013 attesteraient d'une stabilisation de la situation de l'emploi en Zus alors qu'elle aurait tendance à se détériorer dans le reste du territoire. Selon les tout premiers éléments, à mode de recueil d'information constant, en 2013

23,2% des résidents actifs de Zus âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, pourcentage identique à celui de 2012. Dans le même temps, ce taux de chômage augmente de 0,6 point pour atteindre 9,3% en dehors des Zus en 2013. Les catégories d'actifs les plus touchées, particulièrement en Zus, sont les jeunes (taux de chômage de 42,1% chez les 15-24 ans), les personnes à faible niveau d'études (29,2% chez les personnes d'un niveau d'études inférieur au BEP-cap) et les immigrés (28,1%).

Une stabilité de l'emploi en Zus entre 2012 et 2013 (en %)



Source: Source: Enquête Emploi en continu de l'Insee.
Champ: Zus métropolitaines et unités urbaines environnantes.
Calculs: Onzus, Insee - Données Provisoires

6 personnes sur 10 sont actives entre 15 et 64 ans en Zus, soit 10 points de moins que dans le reste du territoire

L'activité est également relativement stable en Zus (à 60,4% contre 60,2% en 2012) ainsi qu'en dehors des Zus. Pour autant, la situation du point de vue de l'emploi reste, en 2013, beaucoup plus préoccupante en Zus que dans le reste des agglomérations qui les abritent. Le taux d'activité est plus de 10 points inférieur à celui rencontré en dehors des Zus. Par rapport à ces unités urbaines englobantes, la situation défavorable des Zus touche particulièrement les plus de 25 ans et les femmes. L'inactivité des 25-49 ans est ainsi en Zus plus du double (25,4% contre 11,3% dans les unités urbaines englobantes) de celle observée à l'extérieur de ces quartiers. Les rapports précédents montrent que, pour les plus de 50 ans, l'inactivité diminue de manière continue depuis 2010, y compris en Zus.

Elle reste toutefois bien supérieure en Zus qu'en dehors (47,8% chez les 50-64 ans de Zus contre 35,6% dans le reste des unités urbaines englobantes). Les femmes comme les hommes âgés de 15 à 64 ans en Zus sont, en 2013, plus souvent inactifs que les résidents des autres quartiers, mais l'écart est plus important chez les femmes. En Zus comme hors Zus, les femmes sont moins souvent actives que les hommes mais l'inactivité est particulièrement prégnante en Zus: elle touche 47,3% des femmes âgées de 15 à 64 ans (33,0% en dehors des Zus) contre 30,9% des hommes (24,1% en dehors des Zus). En réalité, le non-emploi se traduit différemment entre hommes et femmes: chez les hommes, il résulte d'abord du chômage, chez les femmes avant tout de l'inactivité.

Les concepts utilisés

Le taux d'activité d'une classe d'âge mesure la part d'actifs dans la population totale de la classe d'âge.

Le taux d'emploi d'une classe d'âge rapporte le nombre d'actifs occupés de la classe d'âge à la population totale de cette classe d'âge.

La part de chômage d'une classe d'âge est égale au nombre de chômeurs sur la population totale de la classe d'âge.

Le taux d'activité est donc la somme du taux d'emploi et de la part de chômage.

Le taux de chômage quant à lui rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) de la tranche d'âge considérée. Il diffère donc de la part de chômage.

Les contrats aidés dans les Zus en 2013

12,2% des signataires de contrats aidés résident en Zus

En 2013, 60 000 résidents des Zus de France métropolitaine ont été recrutés ou renouvelés en contrat unique d'insertion (CUI) ou en emploi d'avenir (Eav), soit 12,2 % du total des personnes ayant signé un contrat aidé. Cette proportion est restée stable par rapport à 2012. L'emploi d'avenir est le contrat qui

cible le mieux les résidents des Zus, avec 16,4 % des embauches en 2013, cependant le CUI reste la principale voie d'accès de cette population aux contrats aidés avec plus de 48 000 CUI alloués en Zus, contre un peu moins de 12 000 en emploi d'avenir.

Part des résidents des Zus dans les embauches en contrat unique d'insertion et en emploi d'avenir en 2013

	CUI-CIE (marchand)	CUI-CAE (non marchand)	CUI (ensemble)	Eav (marchand)	Eav (non marchand)	Eav (ensemble)	Ensemble des contrats aidés
Nombre d'entrées	50 378	367 918	418 296	13 010	58 112	71 122	489 418
dont : résidents des Zus (en %)	8,3	11,9	11,5	13,3	17,1	16,4	12,2

Note : Les chiffres concernant les emplois d'avenir n'incluent pas les conventions signées entre le 1^{er} novembre 2012 (date de début du dispositif) et le 31 décembre 2012, ces chiffres ayant déjà été présentés dans le précédent rapport.

Source : Agence de services et de paiement ; traitement Dares-Insee.

Lecture : En 2013, sur 71 122 entrées en emploi d'avenir, 16,4 % concernaient des résidents des Zus.

Champ : Entrants en contrats aidés en 2013 résidant en France métropolitaine – conventions initiales et reconductions.

Parmi les bénéficiaires de CUI, les différences d'emploi et de profil qui caractérisent les résidents des Zus persistent (emplois plus courts, plus souvent dans les métiers de services à la personne et aux collectivités...). En emploi d'avenir, les jeunes résidents des Zus recherchaient un emploi depuis plus

longtemps que les autres jeunes urbains malgré des niveaux de formation plus élevés. Les contrats en alternance restent peu mobilisés par les jeunes résidant en Zus. En 2012, ces derniers représentaient 5 % des nouveaux apprentis et 7 % des jeunes entrés en contrat de professionnalisation.

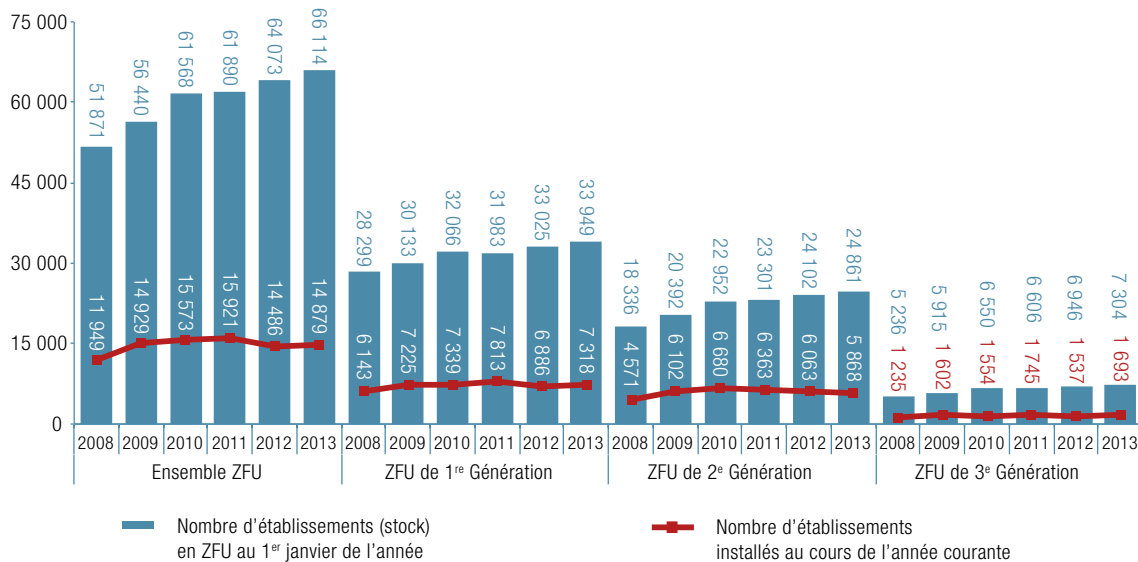
L'activité économique en zones franches urbaines en 2013

66 000 établissements d'entreprises sont situés en ZFU

En matière, d'activité économique, on compte au 1^{er} janvier 2013 plus de 66 000 établissements situés en zones franches urbaines (ZFU), 34 000 dans les ZFU les plus anciennes (1997), 25 000 dans celles de 2^e génération (2004), 7 000 dans celles de 3^e génération (2006). Sur l'année 2013, le nombre d'installations en ZFU est légèrement inférieur à 15 000,

toutes ZFU confondues, soit un taux d'installation de 22,8% en ZFU contre 19,3% dans les unités urbaines environnantes. Alors que les ZFU de 2^e génération se démarquaient jusqu'alors des autres ZFU par des taux d'installation globalement supérieurs, ces écarts entre générations de ZFU tendent à se réduire.

Nombre d'établissements en activité implantés en ZFU (France métropolitaine) au 1^{er} janvier de l'année courante et nombre d'installations au cours de l'année courante



Source: Fichiers Sirene géoréférencés Insee.
Traitement: Onzus.

Les secteurs des travaux de construction spécialisés et de l'hébergement médico-social sont très présents en ZFU

Les secteurs les plus fortement représentés parmi les établissements implantés en ZFU sont l'hébergement médico-social (15,3%), les travaux de construction spécialisés (14,6%), le commerce de détail hors automobiles et motocycles (13,2%), et les activités scientifiques et techniques (12,7%). Par rapport aux unités urbaines de référence, les ZFU comportent une plus forte proportion d'éta-

blissements de travaux de construction spécialisés (+6,1 points) et d'établissements d'hébergement médico-social (+5,3 points). À l'inverse, les secteurs des activités scientifiques et techniques (-2,9 points), de l'immobilier (-2,1 points), de l'hébergement et restauration (-2,1 points), sont nettement sous-représentés en ZFU par rapport aux unités urbaines environnantes.

La scolarité au collège et au lycée

Un peu moins de 340 000 élèves sont scolarisés dans un établissement public du secondaire situé en Zus en 2012-2013, soit des effectifs compa-

rables à l'année précédente. En dehors des Zus, les effectifs des établissements scolaires augmentent légèrement.

Les effectifs scolaires dans les établissements publics en 2011 (année scolaire 2011-2012) et 2012 (2012-2013)

Types d'établissement	Zus			Hors Zus		
	Nombre d'élèves des établissements		Évolution (en %)	Nombre d'élèves des établissements publics		Évolution (en %)
	2011	2012		2011	2012	
Collège	186 260	187 834	+0,8	2 359 346	2 402 701	+1,8
Lycée général ou technologique	112 877	113 604	+0,6	1 404 272	1 426 045	+1,6
Lycées professionnels	39 358	37 305	-5,2	368 069	344 139	-6,5
Total	338 495	338 743	+0,1	4 131 687	4 172 885	+1,0

Source: Ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Champ: Établissements publics France métropolitaine et Dom.

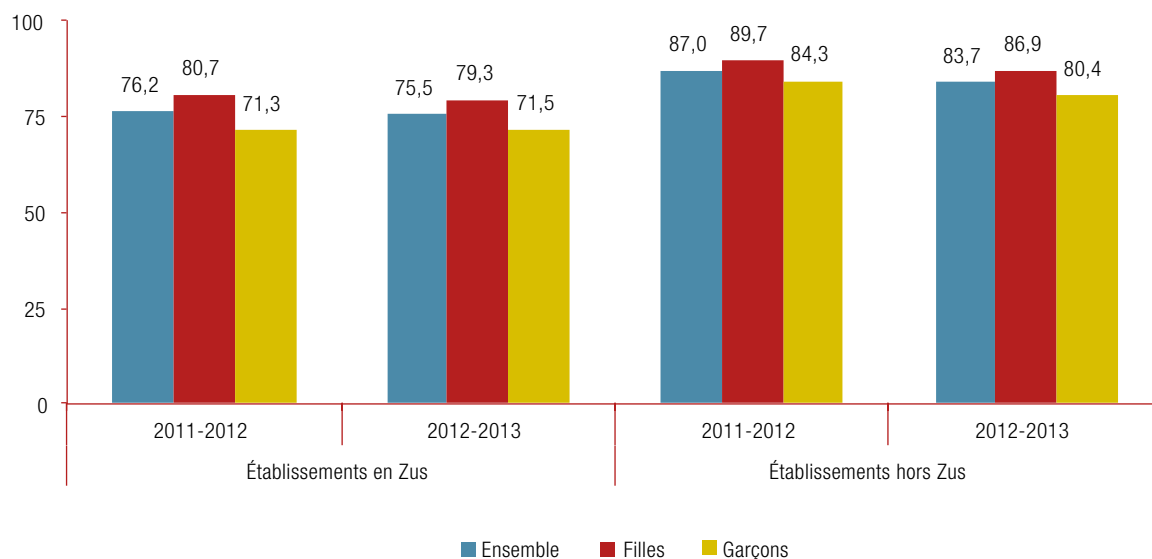
Les enseignants des établissements situés en Zus restent plus jeunes et moins expérimentés qu'ailleurs

Quelle que soit la localisation des établissements, les effectifs d'enseignants diminuent en 2012-2013 par rapport à l'année précédente. Les enseignants dans les établissements situés en Zus sont toujours relativement plus nombreux à disposer d'une faible ancienneté (31,1 %) et ils sont plus souvent qu'ailleurs âgés de moins de trente ans (17,4 %). Les efforts en matière d'éducation prioritaire en collèges, dont le périmètre englobe une large majorité des collèges en Zus, perdurent avec une dotation horaire supérieure et un nombre d'élèves par structure pédagogique inférieur à ce que l'on observe dans les établissements en dehors des Zus. Ces différences de moyens sont justifiées par le fait que la structure sociale des populations scolaires est assez différente entre les établissements situés en Zus et ceux hors Zus. Dans les établisse-

ments hors Zus, une certaine mixité sociale prévaut globalement, alors que dans les établissements en Zus, les classes sociales plus défavorisées restent très majoritaires, reflétant les caractéristiques des populations vivant dans ces quartiers.

La réussite au diplôme national du brevet (DNB) des collèges diminue globalement dans les établissements situés en Zus et ailleurs lors de la session 2013. Pour autant, plus de trois élèves d'un collège en Zus sur quatre obtiennent leur DNB. Les filles ont toujours des résultats très supérieurs à ceux des garçons. L'écart avec les collèges en dehors des Zus diminue sensiblement (autour de 7,5 points). Les taux de réussite au Bac sont en moyenne également toujours inférieurs dans les établissements situés en Zus que dans les autres.

Taux de réussite au diplôme national du brevet dans les collèges, en Zus et hors Zus – sessions de juin 2012 et juin 2013 (en %)



Source: Ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Champ: Établissements publics, France métropolitaine et Dom.

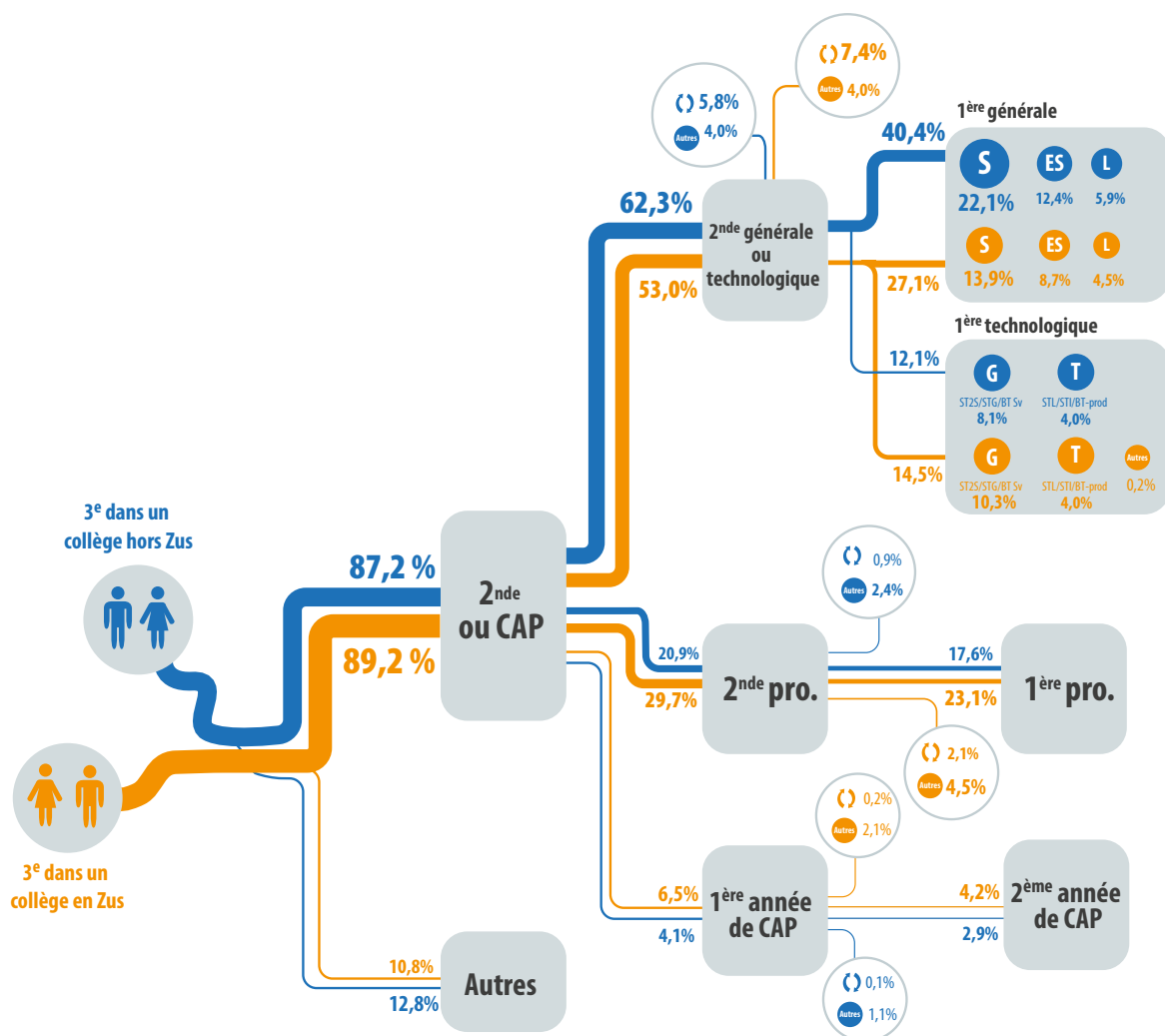
Lecture: En 2012-2013, le taux de réussite au diplôme national du brevet dans les collèges en Zus, était de 75,5%, avec un taux de réussite de 79,3% pour les filles et de 71,5% pour les garçons.

À peine plus du quart des collégiens scolarisés en Zus s'orientent vers une filière générale en 1^{re}

Les orientations scolaires au cours du lycée diffèrent de manière significative selon que les élèves viennent d'un collège en Zus ou non. Les lycéens issus de collèges en Zus s'orientent deux ans après la 3^e beaucoup moins vers une filière générale en 1^{re} (27,1 %) que ceux issus de collèges en dehors des Zus (40,4 %). C'est notamment sur la filière scien-

tifique, a priori la plus sélective, que se trouvent les plus grands écarts d'orientation (8,2 points). À l'inverse, la filière professionnelle est plus suivie par les lycéens issus d'un collège en Zus (27,3 % en 1^{re} professionnelle ou en 2^e année de CAP) que ceux d'un collège hors Zus (20,5 %).

Devenir scolaire des élèves de 3^e issus d'un établissement en Zus ou hors Zus deux ans après le collège pour l'année scolaire 2012-2013



CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	G	Bac ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
Filière pro.	Filière professionnelle		Bac STG : sciences et technologies de la gestion
S	Bac scientifique	T	Bac STL : sciences et technologies de laboratoire
ES	Bac économique et social		Bac STI : sciences et technologies industrielles
L	Bac littéraire		
(C)	Redoublement		

Source: Ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

Champ: Établissements publics, France métropolitaine et Dom.

Lecture: En 2012-2013, 13,9% des élèves issus d'un collège en Zus atteignaient deux ans après leur 3^e une 1^{re} S contre 22,1% des élèves issus d'un collège hors Zus.

L'état de santé des adultes en Zus en 2012

Un peu plus de la moitié des habitants des Zus se déclarent en bonne ou très bonne santé. C'est moins que ce qui est observé au sein des agglomérations abritant une Zus. La population des Zus se caractérise par un surpoids plus fréquent ; elle déclare plus fréquemment avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. Elle dispose également moins souvent d'une couverture maladie complémentaire, tout en étant par

ailleurs plus souvent bénéficiaire de la CMUC. Ces résultats s'expliquent en partie par le fait que ces quartiers accueillent des populations plus modestes. Les caractéristiques individuelles des habitants des Zus ne suffisent cependant pas à expliquer l'ensemble des écarts observés dans l'état de santé perçu : globalement un « effet quartier » demeure après prise en compte de la structure de la population.

Un peu plus de la moitié des résidents des Zus se déclare en « bonne » ou « très bonne » santé

Au sein des agglomérations abritant des Zus, les habitants de ces dernières déclarent moins souvent être en « très bonne » ou « bonne » santé que l'ensemble de ceux résidant en dehors de ces quartiers (59,4 % en Zus contre 65,6 % hors Zus).

Les restrictions globales d'activité liées à un problème de santé sont plus fréquentes chez les rési-

dents des Zus, pour les hommes comme pour les femmes. 20 % des habitants des Zus se déclarent limités dans leurs activités quotidiennes à cause d'un problème de santé, et 11 % fortement limités. C'est respectivement 1,5 et 2,7 points de plus que ce que l'on observe dans le reste des agglomérations abritant des Zus.

L'état de santé des résidents des unités urbaines avec Zus en 2012

	hors Zus (en %)	Zus (en %)	Différence Zus/hors Zus (en points)
Répartition selon l'état de santé général déclaré			
très bon	20,9	18,3	-2,6 ns
bon	44,7	41,0	-3,7*
moyen	26,0	27,4	+1,4 ns
mauvais	7,4	10,9	+3,5***
très mauvais	1,0	2,3	+1,3***
Part des personnes déclarant des restrictions depuis au moins six mois dans les activités qu'ils exercent habituellement, à cause d'un problème de santé			
oui, fortement limité	8,4	11,0	+2,6**
oui, limité, mais pas fortement	18,5	20,0	+1,5 ns
non, pas limité du tout	73,1	69,0	-1,4**

ns : Différence non significative au seuil de 10 % / *Différence significative au seuil de 10 % / **Différence significative au seuil de 5 % / ***Différence significative au seuil de 1 % / ****Différence significative au seuil de 0,01 %.

Source : Enquête santé et protection sociale 2012, Irdes.

Champ : France métropolitaine. Unités urbaines abritant au moins une Zus.

Traitements : Onzuz.

Plus d'un habitant sur quatre en Zus déclare avoir renoncé à des soins dentaires pour des raisons financières au cours de l'année écoulée

La probabilité d'avoir renoncé à se soigner pour raisons financières est plus élevée en Zus qu'ailleurs. Le renoncement aux soins dentaires est particulièrement élevé : 27,6 % des résidents de Zus y renoncent pour raisons financières, contre 18,0 % pour les résidents des autres quartiers. On observe également un écart significatif dans le renoncement à des consultations, visites ou soins de médecine et l'écart est le plus fort pour les généralistes (+ 2,2 points entre les quartiers Zus et hors Zus).

Outre les difficultés financières, le moindre accès

aux soins des habitants des Zus peut aussi s'expliquer par le déficit de l'offre de santé de ces quartiers. En effet, le renoncement à des soins ou des examens de santé en raison d'un défaut d'offre de santé est plus élevé en Zus qu'ailleurs : 22,1 % des résidents en Zus y renoncent pour des motifs de délai d'attente, contre 17,2 % pour les habitants des agglomérations avec Zus, et 4,7 % des résidents en Zus y renoncent en raison de l'éloignement géographique, contre 2,7 % hors Zus.

Les habitants des Zus sont moins souvent bénéficiaires de la couverture maladie complémentaire, tout en étant par ailleurs plus souvent allocataires de la CMUC

Les habitants des Zus sont moins souvent couverts par une complémentaire santé ; on observe une différence significative de 6,3 points en termes de couverture (12,4 % des habitants des Zus n'ont pas de complémentaire maladie, contre 6,1 % hors Zus). Le phénomène est sensible chez les hommes,

comme chez les femmes. Ce déficit d'assurance complémentaire santé en Zus est le fait d'un déficit de couverture des complémentaires privées : au sein des agglomérations accueillant une Zus, celles-ci couvrent 88,2 % de la population résidant en dehors des Zus contre 70,1 % seulement de la celle des Zus.

Le recours et l'accessibilité aux soins des résidents des unités urbaines avec Zus en 2012

	Ensemble		
	hors Zus (en %)	Zus (en %)	Différence Zus/ hors Zus (en points)
Part des individus ayant renoncé à certains soins, au cours des douze derniers mois, pour des raisons financières			
Médecin généraliste	3,0	5,2	+2,2**
Médecin spécialiste	4,4	5,9	+1,5ns
Soins dentaires	18,0	27,6	+9,6***
Lunettes	10,2	13,8	+3,6*
Part des individus ayant renoncé, au cours des douze derniers mois, à des soins ou à des examens parce que le délai pour un rendez-vous était trop long			
	17,2	22,1	+4,9**
Part des individus ayant renoncé, au cours des douze derniers mois, à des soins ou à des examens parce que le cabinet était trop éloigné ou parce qu'elles avaient des difficultés de transport pour vous s'y rendre au cours des 12 derniers mois			
	2,7	4,7	+2,0*
Part des individus bénéficiant d'une complémentaire maladie			
Complémentaire privée	88,2	70,1	-18,1***
CMU complémentaire	5,7	17,5	+11,8***
Aucune complémentaire	6,1	12,4	+6,3***

ns : Différence non significative au seuil de 10% / *Différence significative au seuil de 10% / **Différence significative au seuil de 5% / ***Différence significative au seuil de 1% / ****Différence significative au seuil de 0,01%.

Source : Enquêtes santé et protection sociale 2008, 2010 et 2012 – Irdes.

Champ : France métropolitaine – Unités urbaines abritant au moins une Zus.

Traitements : Onzus.

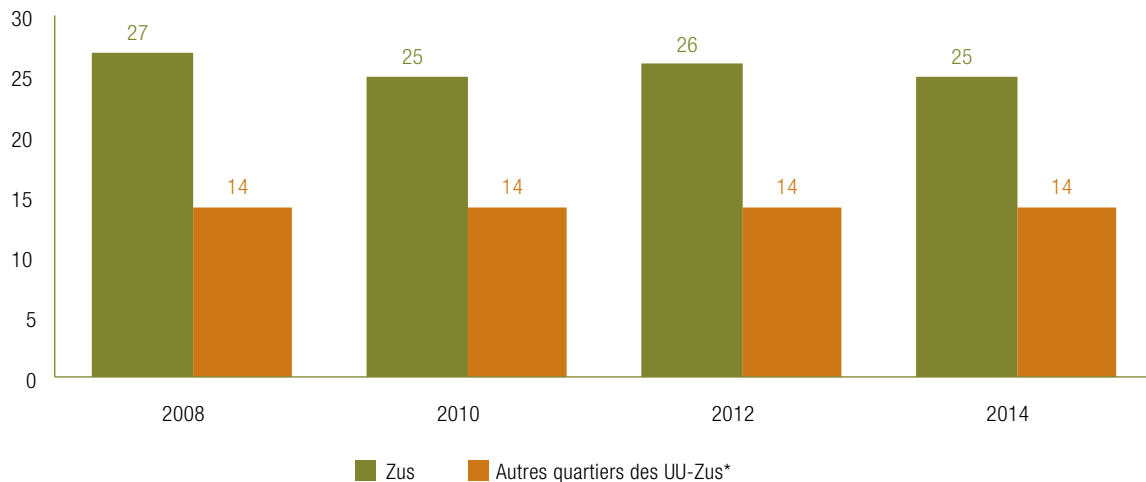
La sécurité et la tranquillité publique

Le sentiment d'insécurité reste près de deux fois plus fort en Zus qu'en dehors

Les habitants des Zus se déclarent plus souvent en insécurité dans leur quartier¹ que ceux vivant dans un autre quartier des mêmes agglomérations. Ainsi, en 2014, 25 % d'entre eux affirment

se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier, contre 14 % des autres habitants des mêmes agglomérations.

Proportion d'individus à avoir répondu «souvent» ou «de temps en temps» à la question «vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village?» (en %)



* UU-Zus: Autres quartiers des Unités urbaines ayant au moins une Zus.

Source: Insee, enquêtes «Cadre de vie et sécurité», janvier 2008 à janvier 2014.

Champ: Population de 14 ans ou plus.

Lecture: En janvier 2008, 27% des habitants des Zus déclaraient se sentir en insécurité dans leur quartier souvent ou de temps en temps, et également 14% dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.

À environnement et à caractéristiques personnelles identiques, les habitants des Zus ont un risque une fois et demi plus fort de se déclarer en insécurité que les autres

Une analyse globale toutes choses égales par ailleurs a permis de mettre en évidence qu'il y a effectivement un «effet Zus», indépendant des autres caractéristiques des individus, sur le risque de se déclarer en insécurité dans le quartier. Un habitant de Zus a ainsi 1,5 fois plus de risque de se décl-

rer en insécurité qu'un habitant qui réside en dehors d'une Zus.

Cependant, l'environnement du quartier ou les caractéristiques individuelles sont des facteurs expliquant plus fortement le risque de se déclarer en insécurité dans son quartier que le fait d'habiter en Zus.

Les incivilités constatées dans le quartier ont moins d'impact sur le sentiment d'insécurité des habitants des Zus...

Si les incivilités constatées dans le quartier impactent fortement la propension à se déclarer en insécurité, ce phénomène est moins accentué en Zus. Par exemple, les habitants des Zus ont 2,5 fois plus

de risque de se déclarer en insécurité s'ils observent des phénomènes de consommation de produits addictifs – tandis que ce risque est multiplié par 3 pour les habitants hors Zus.

1. On considérera qu'un individu ressent de l'insécurité dans son quartier à partir du moment où il a répondu «souvent» ou «de temps en temps» à la question «vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village?». Cette définition diffère de celle utilisée par l'ONDRP dans ses publications qui élargit la définition du sentiment d'insécurité aux personnes ayant répondu également «rarement» à cette question.

... et n'expliquent pas entièrement l'écart de perception entre les Zus et les autres territoires

Ces phénomènes d'incivilités, plus fréquents en Zus qu'ailleurs, se répercutent moins fortement sur le sentiment d'insécurité des habitants des Zus. En effet, selon une étude de l'ONDRP, les habitants des Zus déclarent plus fortement que les autres que la consommation et le trafic de drogues sont des problèmes à traiter en priorité dans la société actuelle. Ainsi, l'impact des phénomènes de délinquances peut prendre différentes formes selon

que l'on réside ou non en Zus. Pour les habitants des Zus, les incivilités pèsent moins fortement sur le risque de se sentir en insécurité dans le quartier mais demeurent fortement problématiques. Pour les habitants hors Zus, cela se manifeste davantage par une plus forte propension à se déclarer en insécurité car ces phénomènes sont beaucoup moins observables dans leur quartier.

Un taux d'atteinte aux personnes constaté par les services de Police plus élevé en Zus

En 2013, le taux d'infractions demeure inférieur dans les Zus que dans de leur environnement proche et ce taux est en stagnation par rapport à 2012. Pour l'ensemble des 34 catégories d'infractions sélectionnées, le total des faits constatés dans les 680 Zus étudiées ici s'élève, en 2013, à 49,8 faits en moyenne pour 1 000 habitants, soit un taux inférieur de 11,2% à celui de leurs circonscriptions. Si le taux d'atteinte aux biens demeure inférieur en Zus par rapport à celui enregistré dans leurs circonscriptions, en revanche le taux d'atteinte aux personnes y est supérieur, respectivement 13,5 et 12,9 pour 1 000 habitants. De 2012 à 2013, le nombre de faits constatés stagne (+0,2%) pour l'ensemble des 680 Zus étudiées et progresse davantage dans les circonscriptions

de police dont dépendent ces quartiers (+1,9%). Certains faits constituant des atteintes aux personnes sont également considérés comme des atteintes aux biens. C'est le cas des violences physiques dites « crapuleuses », qui recouvrent ici les vols violents avec ou sans arme. Les atteintes aux personnes comprennent également les menaces ou chantages et les violences physiques non crapuleuses.

Les violences physiques non crapuleuses, qui représentent plus de la moitié des atteintes aux personnes, sont en 2013 légèrement plus fréquentes dans les Zus que dans leurs circonscriptions, plus particulièrement pour les coups et blessures volontaires à caractère criminel ou correctionnel.

Atteintes aux personnes et aux biens enregistrées en 2013 dans les Zus et leurs circonscriptions et évolution 2012-2013

	Zus 2013		CSP 2013 ¹		Évolution 2012-2013 (%)		
	Nombre de faits	Faits/1000 hab.	Nombre de faits	Faits/1000 hab.	Zus	CSP	
Atteinte aux biens	Destructions et dégradations	43 572	10,5	239 188	9,2	-6,8	-4,5
	Vols	122 827	29,6	999 456	38,3	2,8	4,1
	Vols sans violence	107 016	25,8	888 821	34,1	3,6	4,5
	Vols violents/Violences physiques crapuleuses	15 811	3,8	110 633	4,2	-2,4	1,1
Atteinte aux personnes	Menaces et chantages	10 256	2,5	60 567	2,3	0,5	2,5
	Violences physiques non crapuleuses	29 832	7,2	164 610	6,3	0,5	-1,1
	Atteintes aux biens	166 387	40,1	1 238 642	47,5	0,1	2,3
	Atteintes aux personnes	55 890	13,5	335 810	12,9	-0,4	0,3
	Total 34 index²	206 510	49,8	1 463 819	56,1	0,2	1,9

Note : Les Zus sont des zones géographiques et les circonscriptions des territoires administratifs ; une même circonscription peut recouvrir plusieurs Zus de même certaines Zus dépendent de deux circonscriptions.

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales ; Préfecture de police de Paris.

Champ : 680 Zus de France métropolitaine et des DOM (y compris celles de Paris) et leurs 262 circonscriptions.

Traitements : Onzus.

1. Les circonscriptions de sécurité publique (CSP) sont des territoires administratifs, entité de base des services territoriaux de la Direction centrale de sécurité publique.

2. Les incendies de véhicules motorisés appartenant à des particuliers figurent dans cet index. L'unité de compte des incendies est la procédure. En outre, il n'est pas tenu compte du mobile de l'infraction. Cet index vise aussi bien les violences urbaines que les escroqueries à l'assurance ou le souci de faire disparaître les traces et indices.

Les faits constatés par les unités de gendarmerie en 2013 dans les communes ayant une Zus: des atteintes moins fréquentes qu'en zone de police mais qui sont en progression

Entre 2012 et 2013, les faits de délinquance constatés sur les 34 index de l'état 4001, ont augmenté de 4,6 % sur les 64 communes de zones de gendarmerie étudiées ayant au moins une Zus.

Durant cette période, alors que les **atteintes aux biens** progressent de 2,8 %, les atteintes aux

personnes augmentent plus fortement (+13,7 %). Cette hausse des **atteintes aux personnes** est essentiellement due à la forte progression des faits de menaces ou chantages et des violences physiques crapuleuses (des vols violents avec ou sans arme [s]).

Atteintes aux personnes et aux biens constatées en 2013 et en 2012 par les services de gendarmerie dans les 64 communes ayant au moins une Zus

		64 communes à Zus 2013		64 communes à Zus 2012		Évolution 2012-2013 (en %)	
		Nombre de faits	Faits/ 1000 hab.	Nombre de faits	Faits/ 1000 hab.		
Atteinte aux personnes	Atteinte aux biens	Destructions et dégradations	2 256	2,6	2 138	2,4	5,5
		Vols	17 858	20,4	17 434	20	2,4
		Vols sans violence	16 732	19,1	16 514	18,9	1,3
		Vols violents/Violences physiques crapuleuses	1 126	1,3	920	1,1	22,4
	Menaces et chantages	1 221	1,4	902	1	35,4	
	Violences physiques non crapuleuses	1 126	1,3	920	1,1	22,4	
	Atteintes aux biens	20 114	23	19572	22,4	2,8	
	Atteintes aux personnes	6436	7,4	5662	6,5	13,7	
	Total 34 index	25 427	29,1	24 314	27,8	4,6	

Source : Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Champ : 64 communes de métropole et des Dom de zone gendarmerie et ayant au moins une Zus (hors Nice et Wittenheim).

Traitements : Onzus.

En Zus, le diplôme ne protège pas suffisamment des effets de la crise économique

L'écart de taux d'emploi entre les Zus et les unités urbaines environnantes a crû de 6,5 points entre 2007 et 2012

Avec la crise, le taux d'emploi en Zus a fortement reculé entre 2007 et 2012, alors que dans le même temps il se maintenait dans le reste des agglomérations qui les abritent : l'écart entre Zus et unités urbaines a donc crû en cinq ans de 6,5 points chez les 15-64 ans. Ce décrochage accru des Zus est relativement limité chez les personnes d'un niveau d'études supérieur au bac (augmentation de 1,6 point), notamment supérieur à bac + 2 (+0,7 point), mais uniquement pour les hommes, les plus de 29 ans et les non immigrés. Pour les catégories les plus fragiles (femmes, jeunes et immigrés), qui

ont plus de mal à entrer sur le marché du travail, l'écart entre Zus et unités urbaines environnantes s'est accru entre 2007 et 2012, même pour les plus diplômés. L'effet propre du diplôme sur les chances d'être en emploi, toutes choses égales par ailleurs, est plus important en Zus qu'en unité urbaine environnante, effet qui s'est renforcé avec la crise. Il ne permet toutefois pas de juguler complètement la dégradation de l'emploi consécutive à la crise économique constatée de manière plus perceptible en Zus que dans le reste des agglomérations qui les abritent.

Taux d'emploi des 15-64 ans selon le degré de qualification et le lieu de résidence entre 2007 et 2012

	2007 Zus (en %)	2007 En unités urbaines englobantes hors Zus (en %)	2012 Zus (en %)	2012 En unités urbaines englobantes hors Zus (en %)	Évolution de l'écart entre UU hors Zus et Zus (en points)
Ensemble des 15 à 64 ans	52,1	63,7	45,9	64,0	+6,5
Niveau supérieur au Bac	71,4	79,3	71,4	80,9	+1,6
Niveau Bac	57,3	59,5	50,1	58,2	+5,9
Niveau inférieur au Bac	47,2	55,9	40,4	53,5	+4,4

Source: Enquête *Emploi en continu* de l'Insee, 2007 et 2012.

Champ: Population des 15 à 64 ans résidant dans une unité urbaine comprenant au moins une Zus.

Traitement: Onzus.

Lecture: En 2012, le taux d'emploi des 15-64 ans avec vivant dans les unités urbaines englobantes hors Zus est de 64,0% contre 45,9% chez ceux résidant en Zus. L'écart est donc de 18,1 points en 2012. Il était de 11,6 points en 2007. L'écart a donc augmenté de 6,5 points en cinq ans.

L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les Zus

Les Zus sont moins bien équipées en équipements et sites de pratique sportive que les unités urbaines englobantes

Fin 2013, les Zus abritent près de 9 000 équipements sportifs ou sites de pratiques sportives, soit moins de 3 % de l'offre nationale, alors même que 7 % de la population française y réside. Les Zus comptent, en moyenne, 22 équipements sportifs ou sites de pratiques sportives pour 10 000 habitants, alors que leurs unités urbaines en comptent en moyenne 34. L'offre d'équipements sportifs en Zus se distingue par une surreprésentation de petits terrains de proximité et de salles multisports (« gymnases »), représentant respectivement 18 % et 13 %

des équipements en Zus, contre 9 % et 8 % de ceux de l'ensemble de leurs unités urbaines.

Toutefois, les situations locales montrent une grande diversité : 9 % des Zus ne comptent aucun équipement sur leur territoire, tandis que 15 % des Zus apparaissent mieux équipées que leur agglomération. Si certaines caractéristiques de l'offre d'équipements sportifs sont présentées par les acteurs locaux interrogés comme pouvant freiner le développement de la pratique, d'autres obstacles sont également au cœur de leurs préoccupations.

Les types d'équipements sportifs les plus répandus selon le lieu d'implantation en 2013

Type d'équipement	Équipements en Zus		Équipements des autres quartiers des communes avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Plateau EPS/Multisports	1 592	18	4 089	8	10 143	9	21 093	7
Salle multisports	1 149	13	4 497	9	9 684	8	17 680	5
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	1 105	12	3 936	8	8 025	7	15 830	5
Terrain de grands jeux	1 023	11	6 209	13	15 662	13	44 409	14
Court de tennis	672	7	6 712	14	17 636	15	41 616	13
Salle ou terrain spécialisé	642	7	4 198	9	8 697	7	14 563	4
Salle de sport de combat	462	5	1 633	3	4 002	3	7 019	2
Boulodrome	444	5	2 534	5	7 023	6	27 756	9
Équipement d'activités de forme et de santé	350	4	3 696	7	6 653	6	10 014	3
Salle non spécialisée	292	3	1 219	2	3 576	3	15 162	5
Bassin de natation	251	3	1 414	3	2 793	2	6 329	2
Structure artificielle d'escalade	177	2	699	1	1 446	1	2 688	1
Autres	833	9	8 479	17	22 370	19	100 219	31
Ensemble	8 992	100	49 315	100	117 710	100	324 378	100

Source : Recensement des équipements sportifs, ministère chargé des sports, 2013, traitements Credoc.

Note de lecture : 18 % des équipements sportifs en Zus sont des plateaux EPS/Multisports.

État d'avancement du programme national de rénovation urbaine

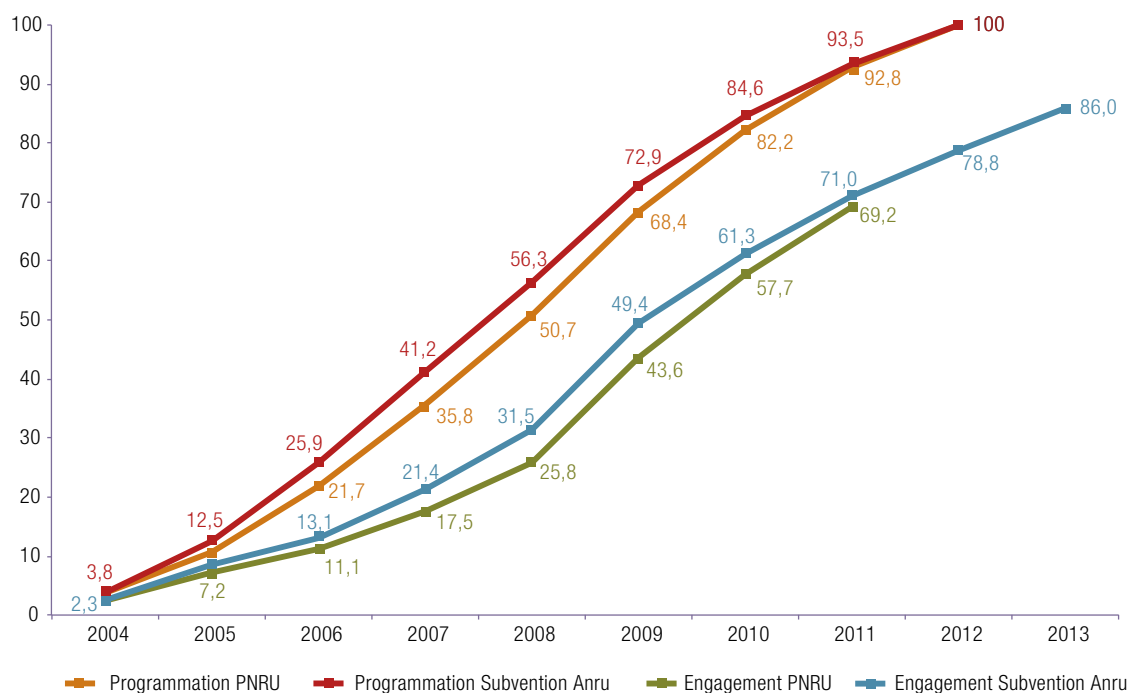
398 conventions Anru signées au 31 décembre 2013, bénéficiant à 595 quartiers

Au 31 décembre 2013, 398 conventions pluriannuelles ont été signées entre l'Anru et les différents porteurs de projet, villes ou EPCI ; elles bénéficient à un total de 595 quartiers, dont 429 quartiers Zus, et 166 quartiers « article 6 ». Le PNRU se déploie dans 90 % des départements français, mais concerne davantage les zones fortement urbanisées.

Le montant total programmé dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) s'élève à 46,2 milliards d'euros au 31 décembre

2013, dont 25 % subventionnés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). Cette programmation concerne au total la démolition d'environ 150 000 logements, la reconstruction d'environ 140 000 autres, la réhabilitation de 340 000 logements et 360 000 logements concernés par des opérations de résidentialisation. À cette date, plus de 85 % des subventions Anru sont engagées et plus des deux-tiers des opérations liées au logement sont livrées. Les paiements devraient toutefois s'étaler jusqu'en 2020.

Évolution de la programmation et de l'engagement total du PNRU et des subventions entre 2004 et 2013 (en %)



Source : Fichiers de programmation et d'engagement Agora au 31 décembre 2013.
 Traitement : Onzus.

Présentation des enquêtes de suivi sur les principaux programmes de l'Acsé

Pour mieux suivre les actions qu'elle finance, les publics touchés, les modalités de mise en œuvre et en apprécier certains résultats, l'Acsé a mis en place depuis quelques années un ensemble d'enquêtes auprès des structures financées concernant les principaux programmes qu'elle conduit. En 2014, ce sont ainsi six enquêtes, correspondant à 69 % des crédits d'interventions, qui ont été conduites. Au-delà de la fourniture de données de synthèse nationales, leurs résultats sont déclinés aux niveaux régional et départemental pour permettre à chaque responsable, ou porteur de projet, de situer son action par rapport à d'autres conduites sur les mêmes thèmes sur l'ensemble du territoire. Les résultats en sont accessibles sur les sites Internet (pour les synthèses) et extranet (pour

le détail par organisme) de l'Acsé (www.lacse.fr). Quatre domaines couverts par ces enquêtes sont présentés ici : le programme de réussite éducative, les ateliers santé-ville, les adultes-relais et les interventions en matière d'emploi et de développement économique (environ 200 M€ de subventions Acsé en 2013). Ils permettent d'illustrer la variété des modes d'interventions allant de programmes très structurés (le PRE) à des actions très diversifiées sur un enjeu prioritaire (emploi et développement économique), en passant par la promotion d'une méthode ouverte pour faire prendre en compte la problématique de la santé dans les quartiers (les ateliers santé-ville) et le déploiement d'emplois aidés sur les thématiques de la médiation sociale (les adultes-relais).

Répartition des financements de l'Acsé en 2013 par thématique et enquête annuelle de suivi (en €)

Thématiques	Montant alloué par l'Acsé	Enquêtes annuelles de suivi 2013	Montant suivi
1- Education et accès aux savoirs de base	105 237 739	Programme de réussite éducative	75 953 980
		Totalité de la thématique	34 937 135
3- Logement et habitat	4 541 856		
4- Santé et accès aux soins	11 506 554	Ateliers santé-ville	5 960 224
5- Culture et expression artistique	13 254 271		
6- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	116 071 645	Adultes-relais	74 881 665
		Ville vie vacances	9 718 888
		Lien social	19 694 688
7- Accès aux droits et prévention des discriminations	10 418 088		
9- Pilotage, ressources et évaluation	13 401 224		
10- Structures mutualisatrices	10 569 061		
Total général	319 937 573		221 146 580

Source : Rapport d'activité 2013 de l'Acsé et GISPro.

Les intercommunalités dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville

Les 1 300 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville regroupent 4,7 millions de personnes, dans 700 communes

Au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville entre en vigueur. Zones urbaines sensibles et quartiers en contrats urbains de cohésion sociale sont ainsi remplacés par des « quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Ces quartiers prioritaires feront alors l'objet d'actions concertées de l'État et des collectivités locales dans le cadre des nouveaux contrats de ville, qui se porteront à l'échelle de l'intercommunalité. En métropole, la méthode du carroyage a permis l'identification de zones de concentration de population à bas revenus. Si, pour l'instant, l'ap-

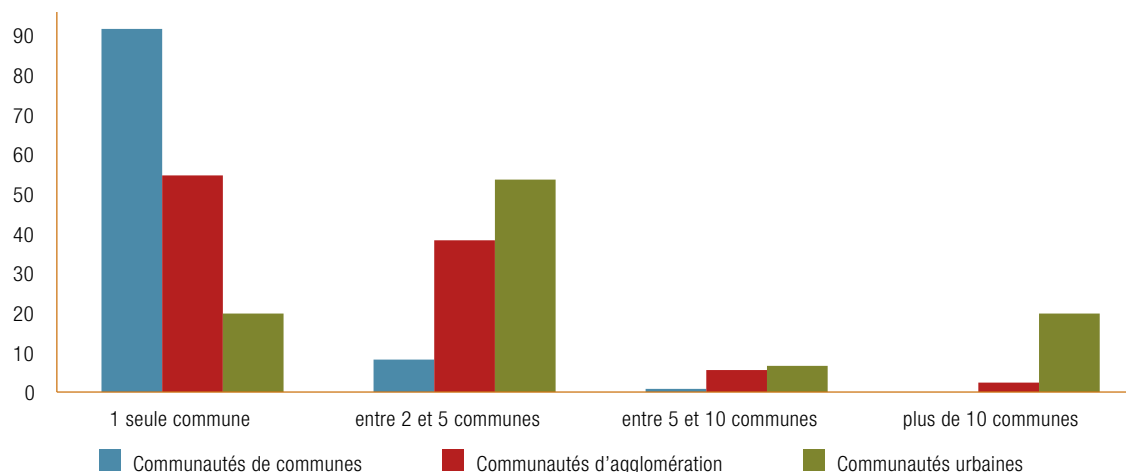
pareil statistique ne permet pas encore de dresser le portrait définitif de cette nouvelle géographie, les premières données disponibles permettent cependant d'en dessiner une première esquisse. L'article analyse en outre les différentes formes d'intercommunalité qui seront signataires des contrats : si les communautés urbaines et certaines communautés d'agglomération enregistrent un grand nombre de communes abritant les quartiers prioritaires, les communautés de communes n'ont souvent qu'une seule de leur commune qui est concernée par la nouvelle politique de la ville.

Données de cadrage de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville

Nombre de quartiers	1 300
Population	4,7 millions
Nombre de communes	700
Appartenance à une intercommunalité :	
Communes isolées	20
Nombre d'EPCI	370
Communautés d'agglomération	190
Communautés urbaines	15
Syndicats d'agglomérations, métropoles	5
Communautés de communes	160

Source : CGET. Données provisoires.

Répartition des EPCI par type et nombre de communes en politique de la ville (en %)



Source : CGET. Données provisoires.

Traitement : Onzus.

Directeur de publication: Marie-Caroline Bonnet-Galzy

Présidente, par intérim, du Conseil d'orientation de l'Observatoire national des Zus : Annie Fouquet

Présidente du Conseil scientifique de l'Observatoire national des Zus: Annie Fouquet

Coordination: Brigitte Baccaïni, Valérie Darriau

Responsable des éditions: Corinne Gonthier

Rédacteurs de l'Onzus

au CGET: Nadège Couvert, Valérie Darriau, Pascal Dieusaert, Marylène Henry, Noémie Oswald

ainsi que, dans le cadre de leur stage: Mamadou Yaya Barry et Justine Boulant

Cartographie: Karine Hurel

Assistante: Samira Brahmi

L'Onzus tient également à remercier les rédacteurs des autres services du CGET, ainsi que ceux des services extérieurs :

Anaïs Bréaud, Majda Cherkaoui, David Mongy et Stéphan Ludot

Fabien Delmas (Dares)

Raphaël Janelli, Jean de Labrusse, Christian Moisan, Denis Roux, France Poret-Thumann,
Bernard Verneau, (Direction des Sports)

Réalisation: JBA – 01 48 04 70 70

Photos de couverture: Fabien Groue, Yann Mambert, Maylo, Xavier Testelin/CIT'images

Impression: IME

Dépôt légal: décembre 2014



Commissariat général à l'égalité des territoires
Secrétariat permanent de l'Onzus
5, rue Pleyel 93283 Saint-Denis Cedex
contact@onzus.fr

